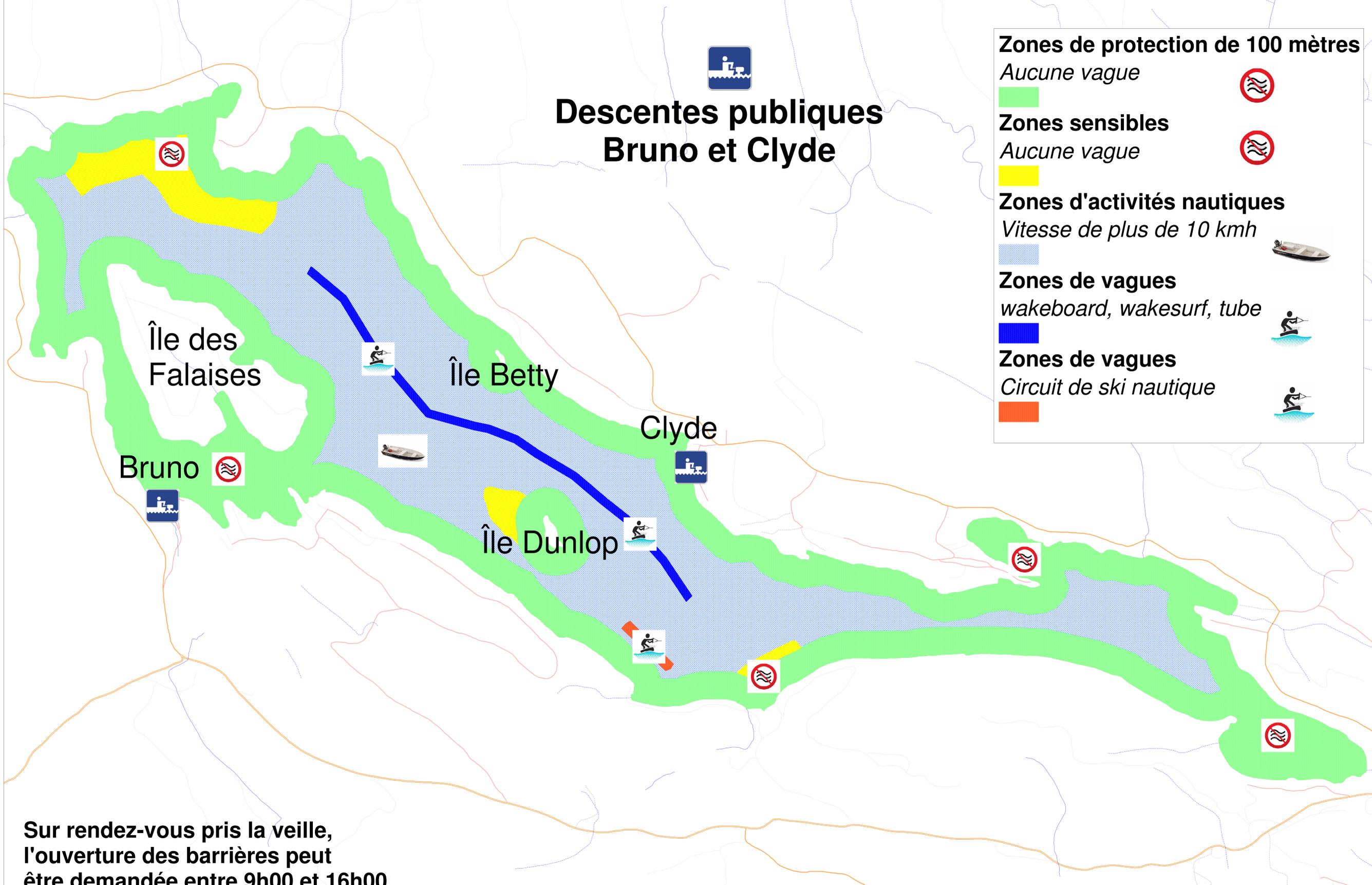


Le code de comportements nautiques permet la cohabitation entre les différents utilisateurs du lac.  
 C'est aussi un outil pour promouvoir les actions liées au maintien de la santé du lac et le bien-être collectif des riverains.

**Descentes publiques  
 Bruno et Clyde**

- Zones de protection de 100 mètres**  
*Aucune vague* 
- Zones sensibles**  
*Aucune vague* 
- Zones d'activités nautiques**  
*Vitesse de plus de 10 kmh* 
- Zones de vagues**  
*wakeboard, wakesurf, tube* 
- Zones de vagues**  
*Circuit de ski nautique* 



Sur rendez-vous pris la veille,  
 l'ouverture des barrières peut  
 être demandée entre 9h00 et 16h00  
 7 jours sur 7

Lundi au jeudi : (819) 686-3016  
 Vendredi au dimanche : (819) 429-1462

**LAVAGE OBLIGATOIRE DES EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES  
 MISE À L'EAU AUX DESCENTES PUBLIQUES SEULEMENT**  
 Toute personne ne respectant pas ces conditions commet une infraction  
 au Règlement municipal et est passible d'une amende de 300\$ à 4000\$